

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

N° 817

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE 16 TER

À l'alinéa 3, après le mot :

« annulation »

insérer les mots :

« de l'enregistrement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel